

*Assemblée Générale
Extraordinaire*

Procès-verbal du 15 mai 2014

Diffusion restreinte aux adhérents

afnic

Le 15 mai 2014 à 10h00, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale extraordinaire dans les locaux de l'Afnic, dont l'adresse physique est 1, rue Stephenson, 78180 Montigny le Bretonneux.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 24 avril 2014 par voie électronique à tous les adhérents. La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail (la proposition de modification des statuts), étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site Internet de l'Afnic (<http://www.afnic.fr>).

Ordre du jour

1. Modification des statuts de l'Afnic dans la perspective de la mise en place du Fonds de Soutien au Développement de l'Internet (FSDI)

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic. La proposition de modification des statuts était à disposition des participants.

Présents

3 membres étaient présents ou représentés et habilités à prendre part aux votes :

- ✓ **1 membre fondateur, administrateur de l'Afnic :**
 - INRIA, représenté par M. Emmanuel Sartorius, président du conseil d'administration
- ✓ **1 membre utilisateurs, personnes physiques :**
 - Mme Elisabeth Porteneuve
- ✓ **1 membre Bureaux d'enregistrement :**
 - SDV Plurimedia, représenté par M. Benjamin Louis

Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ **Personnel AFNIC :**
 - M. Pierre Bonis, directeur général adjoint
 - Melle Virginie Navailles, responsable des services aux membres

Ouverture par le président

L'assemblée générale extraordinaire étant régulièrement constituée, le président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance et d'un scrutateur

M. Pierre Bonis et Melle Virginie Navailles sont désignées respectivement scrutateur et secrétaire de séance.

M. Emmanuel Sartorius indique que pour des modifications de statuts en première assemblée générale, un quorum des deux tiers des membres est nécessaire, à savoir 69 membres présents ou représentés. Ce quorum n'étant pas atteint, M. Emmanuel Sartorius confirme la tenue de la deuxième assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2014 à 12h.

L'ordre du jour ne pouvant être poursuivi, la séance est levée à 10h30.

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le 15 mai 2014.

Le Président

Emmanuel SARTORIUS

Le secrétaire de séance

Virginie NAVAILLES

Second signataire